

Préparation de la programmation FEADER 2014-2020 en Rhône-Alpes

Réseau des animateurs de
territoires forestiers

22 octobre 2013

Éléments de contexte



- ▶ Un cadre réglementaire non stabilisé:
 - Consolidation du Règlement Développement Rural : le 6 septembre
 - Cadre national:
 - ICHN, MAE : fin 2013
 - Installation: loi d'avenir agricole printemps 2014
 - Décision sur la période de transition: en cours

- ▶ Un calendrier serré: objectifs:
 - rédaction du PDR pour fin 2013
 - transmission à l'UE fin mars 2014



Etat d'avancement: 1- stratégie

- ▶ Groupe technique piloté RRA – DRAAF
- => Production d'un document de travail sur AFOM / besoins et objectifs du PDR
- ▶ Concertation régionale: mai 2013
 - ▶ Transmission V0 en juillet

Depuis,

- ▶ Nouveaux éléments méthodologique
Commission : mise en adéquation de la V0 avec les exigences EU



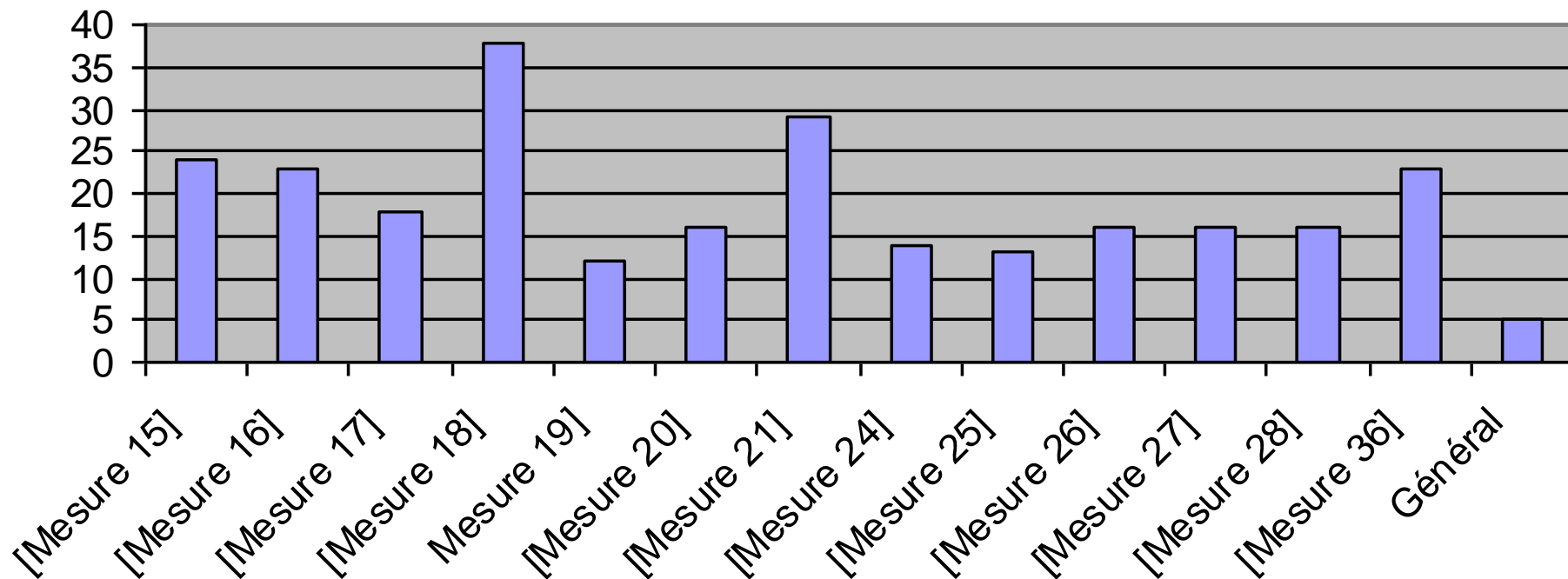
Etat d'avancement: 2 - mesures

- ▶ Rédaction des projets de mesures, hors cadre national (ICHN, Installation, MAE, protection prédateurs) : binôme Région – Etat
- ▶ Diffusion le 17 juillet et questionnaire en ligne.
- ⇒ Une cinquantaine de contributions
- ▶ Envoi d'une V1 « light » le 30 septembre: V0 retravaillée + une première sélection des mesures et sous mesures à traiter
- ▶ 10 Octobre: échanges avec la commission sur la prise en compte de l'ensemble des concertations et de ses propres observations en (V1 »bis »)



Analyse des contributions

Nombre de contributions par mesures



Des groupes de travail thématiques par mesures (investissements, forêt)
Certaines fiches mesures ont été modifiées, en version provisoire



Principes d'écriture des mesures

- ▶ V0 des mesures = une base de travail (impossible de partir de la page blanche: complexité, délais)
- ▶ Les mesures doivent servir la stratégie: tout n'est pas finançable
- ▶ Volonté de prévoir un cadre:
 - qui permette:
 - des évolutions en cours de programme
 - de tenir compte de la diversité territoriale
 - mais qui:
 - exclue des mesure spécifiques à une filière ou à un territoire
 - inclue des choix en opportunité/ stratégie ou / moyens



Principes de gestion

- ▶ Une exigence de simplification :
 - Un dossier unique pour tous les financeurs
 - Une instruction unique
 - Le paiement associé (FEADER et contreparties) par l'ASP
- ⇒ Nécessité pour les cofinanceurs (yc la Région), de réviser leurs dispositifs
- ▶ Une demande expresse au niveau national : la possibilité de conventions de reversement des aides, indispensable pour gérer certaines mesures

Modalités de rédaction



- ▶ Une rédaction à deux niveaux:
 - Le PDR: document stratégique. Objectif: être aussi précis que l'exige la réglementation européenne, mais ne pas aller au-delà
 - Un document de mise en œuvre (en particulier critères et modalités de sélection, modalités et taux de financement)
 - ⇒ Relecture prévue des mesures par un groupe de travail « simplification »

Gouvernance (projet à préciser)



- ▶ Comités de suivi et CRP (instances européennes)
- +
- ▶ Une « COREAM » FEADER stratégique (AG, cofinanceurs et partenariat)
 - ▶ Des comités techniques (avec secrétariats techniques) par groupes de mesures en rapport avec les 6 priorités du FEADER



La maquette financière

- ▶ Des incertitudes liées:
 - au périmètre du 2ème pilier (gestion des risques et transfert bio)
 - à l'augmentation du taux de cofinancement européen des mesures du cadre national (ICHN, MAE, installation)
 - ⇒ Nécessité de transferts 1er vers 2ème pilier ?
- ▶ Des obligations: ICHN+MAE+AB > 25%, LEADER > 5%...
- ▶ Un principe: pas d'enveloppe ni de cahier des charges spécifique à un cofinancier (ss programme)
- ▶ Une méthode:
 - 1. ce qu'on veut faire (⇒ fin octobre)
 - 2. Comment on le finance (⇒ fin novembre)

Les mesures non soumises à la concertation régionale



- ▶ En attente du cadre national, mesures:
 - 20 : installation (JA) et transmission
 - 21 partie protection prédateur
 - 29-31 : MAE. Un catalogue de mesures nationales potentiellement mobilisables par les Régions.
 - 32-33: ICHN
 - 35 : MAE forestière hors N2000 ?
 - 37 : gestion des risques (lien avec mesure 19)
- ▶ Non retenues à ce stade:
 - 23 : boisement des terres agricoles (opportunité)
 - 34 : bientraitance des animaux (id)
 - 35: MAE forestière hors N2000 ?



Le volet territorial du FEADER

- ▶ Concertation spécifique: le 11 octobre
- ▶ Un outil générique: des stratégies locales de développement agricole et forestier
- ▶ Un outil spécifique: LEADER (mesures 42-45). Les cibles:
 - L'innovation
 - Les territoires de projet organisés existants (CDDRA, PNR)
 - Quelques thématiques d'avenir des territoires ruraux
- ▶ NB: dans le PDR, les collectivités territoriales sont éligibles comme bénéficiaires en tant que gestionnaires de terres ou propriétaires forestiers



LEADER: les territoires ciblés

- ▶ Les limites géographiques des nouveaux GAL devront coïncider avec les limites des territoires : CDDRA, PNR, PNR en préfiguration
- ▶ Leur gouvernance devra s'appuyer sur celle du CDDRA ou du PNR
- ▶ Modalités de prise en compte des pôles urbains à travailler : règle de proratisation
- ▶ Pour les territoires non GAL, possibilité de mobiliser une aide pour préparer la candidature

LEADER: thématiques proposées, encore à travailler



- ▶ 5 thématiques pressenties :
 - Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources
 - Relocalisation des économies dans les territoires ruraux
 - Vitalité sociale des territoires, bien être et qualité de vie
 - Adaptation au changement climatique
 - Stratégie / Gouvernance alimentaire durable territoriale



Les articulations entre fonds - 1

- ▶ Natura 2000:
 - FEADER:
 - DOCOB N2000 (mesure 21)
 - MAE N2000 agricoles et forestières (mesure 31)
 - FEDER: investissements non productifs hors agriculture et forêt
- ▶ TIC: FEDER: stratégie globale d'aménagement numérique du territoire



Les articulations entre fonds - 2

- ▶ Filière bois (aval sylviculture):
 - FEADER:
 - investissements individuels ETF (mesure 27), micro et petites entreprises 1ere et 2ème transformation en zone rurale: < 50 salariés, 10 M€ CA (mesure 20, ss mesure à créer)
 - Transfert de connaissance (mesure 15), conseil (mesure 16), et coopération (mesure 36): ensemble de la filière (zone rurale)
 - FEDER: stratégies collectives

Les outils d'ingénierie financière

?



- ▶ Une alternative à la subvention, recyclage des crédits publics
 - ▶ A adapter au cycle de vie des entreprises:
 - Démarrage: investissements : garanties d'emprunts, prêts bonifiés ?
 - Développement: besoins en fonds de roulement: avances remboursables ?
 - Diversification, innovation: capital risque ?
 - ▶ Gros projets (ETI,...)
 - ▶ Microfinance ?
- ⇒ analyse des besoins à réaliser (évaluation ex ante)

Les étapes suivantes...

Éléments de calendrier

Les étapes suivantes: niveau régional



- ▶ 18 novembre: réunion avec les cofinanceurs sur la maquette financière
- ▶ Fin novembre: transmission d'une V2 à la Commission
- ▶ Janvier- mars 2014: finalisation évaluation ex ante et environnementale
- ▶ Avril 2014: transmission version « définitive » à la Commission de l'ensemble (V3 PDR et évaluations)
- ▶ 2014: discussions avec la Commission européenne

Les étapes suivantes: niveau national



- ▶ Vote de la loi d'avenir agricole (installation, GIEE, agroécologie, ...) : session de printemps du parlement
- ▶ Réunion avec les Régions fin 1er semestre
- ▶ Début nouvelle programmation de tout ou partie du PDR au 1/01/15